RENDEZ-VOUS FFBB - CLUBS

11 Septembre 2023

Votre question à rdvffbbclubs09@ffbb.com

1. Sommaire

Sommaire

- Rappel sur les échéances à venir – 5’
- Informations générales – 2’
- La minute juridique – 5’
- Les sujets du jour
  - La nouvelle gestion des fautes techniques – 30’
  - La lutte contre les violences sexuelles : outils/actions – 20’
  - 2 heures de sports supplémentaires au collège – 20’

2. Rappel sur les échéances à venir

Rappel sur les échéances à venir

- 20/09 : échéance réponse à l’appel à candidatures pour l’organisation d’un Open Plus (2000 ou 5000) en 2024.

- 06/10 : échéance pour déclarer sur FBI les staffs des équipes engagées dans les différents championnats de France séniors et jeunes.

3. Informations générales

Votre question à rdvffbbclubs09@ffbb.com

Informations générales

4. La minute juridique

Votre question à rdvffbbclubs09@ffbb.com

Les franchises de cotisations

Dites *« primes exonérées », « franchises URSSAF », …*

Rappel

L'organisation territoriale de l'URSSAF peut entraîner des traitements différents selon les départements/régions pour des pratiques identiques.

Les cas particuliers nécessitent un examen approfondi de la situation de votre club par un professionnel.

Cette présentation traite des personnes qui ne sont pas salariées du club.

Les textes de référence:

- Circulaire interministérielle n° DSS/AAF/A1/94-60 du 28 juillet 1994
- Le site Internet de l'URSSAF

Les franchises de cotisations

Dites *« primes exonérées », « franchises URSSAF », …*

Principe

Franchise sur quoi ?

- Franchise de cotisations pour les sommes versées à certains intervenants à l'occasion des manifestations sportives donnant lieu à compétition

Franchise de quoi ?

- Ces sommes versées ne sont pas assujetties :
  - Aux cotisations de sécurité sociale
  - A la CSG (Contribution Sociale Généralisée)
  - A la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale)
  - Aux contributions d'assurance chômage et aux cotisations AGS (régime de garantie des salaires)

Les franchises de cotisations

Dites *« primes exonérées », « franchises URSSAF », …*

En pratique

Versées par qui ?

- Organisateur de compétition / Association / Club / Section d'un club omnisports :
  - De moins de 10 salariés permanents (hors sportifs eux-mêmes)
  - A but non-lucratif

A qui ?

- Aux sportifs
- *« Aux personnes qui assument à titre gratuit ou non des fonctions indispensables à l'encadrement et à l'organisation de manifestations sportives »*

Pour quelle manifestation ?

- A l'occasion d'une manifestation sportive = *compétition qui nécessite la confrontation des sportifs d'au moins 2 clubs*
- Sont exclus : Séance d'entraînement, réunion de partenaires, stage pendant les vacances, fête du club, ...

Jusqu'à combien ?

- Au 1er janvier 2023 : 141 € maximum (soit 70% du plafond journalier de la sécurité sociale)
- Par manifestation (dans la limite de 5 par mois)

Les franchises de cotisations

Dites *« primes exonérées », « franchises URSSAF », …*

Exemples

- Sportif
- Accompagnateur
- OTM
- …

- Statisticien ?
- Responsable de l'organisation ?
- …

- Personnel administratif
- Personnel médical ou paramédical
- Professeur / Educateur / Entraîneur
- Arbitres (depuis 01/01/07)
- Responsable buvette
- …

Les franchises de cotisations

Dites *« primes exonérées », « franchises URSSAF », …*

Conseil

Conserver la traçabilité des versements pendant au moins 3 ans (à produire en cas de contrôle URSSAF) :

- Feuille de marque
- PV de désignation des bénéficiaires
- Feuille de présence
- …

Contact

Pour toute question:

ccgcfpn@ffbb.com

5. Les sujets du jour

Votre question à rdvffbbclubs09@ffbb.com

5.1 La nouvelle gestion des fautes techniques

1. Sommaire

Sommaire

- Principes politiques / règlementaires : S. PIOGER
- La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l’adaptation des outils (e-Marque / FBI) : Th. BALESTRIERE
- La conduite du changement et la communication auprès des acteurs des Ligues et Comités : Ch. AUGER / A. SALMON / A. PETITBOULANGER

2. Principes politiques / règlementaires

Principes politiques / règlementaires

- Seul le cumul de trois fautes techniques **G1** et/ou disqualifiantes sans rapport est **sanctionné**

- **Catégorisation des FT** :
  - **G1** : Les fautes techniques sanctionnant un comportement incorrect
  - **G2** : Les fautes techniques sanctionnant une action de jeu

- Déclenchement du délai de contestation **de 48h** à compter du post-contrôle de la feuille de marque
- Génération automatique de l'alerte FBI dans le même délai

- **Sanction** :
  - Identique aux saisons précédentes : un (1) weekend sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportive
  - Nouveauté : le licencié sanctionné a la **possibilité de ne pas exécuter sa suspension** s'il arbitre deux rencontres dans un délai d'un mois

Principes politiques / règlementaires

Les **commissions sportives compétentes** doivent confirmer toutes les fautes techniques et disqualifiantes sans rapport infligées aux licenciés sur le logiciel FBI (à l'exception des fautes B) dans le délai maximum **de 15 jours après la rencontre concernée**

NOTA : L'enregistrement doit bien identifier la nature de la faute technique (**G1** ou **G2**) ou disqualifiante sans rapport.

Groupe G1	Groupe G2
Ignorer les avertissements donnés par les arbitres	Obstruer la vision du jeu d'un adversaire en agitant/maintenant ses propres mains devant ses yeux,
S'adresser et/ou communiquer de façon irrespectueuse avec les arbitres, le commissaire, si présent, les officiels de table, les adversaires ou les personnes autorisées à s'assoir sur les bancs d'équipe	Retarder le jeu en touchant délibérément le ballon après qu'il est passé à travers le panier ou en empêchant une remise en jeu ou un lancer-franc d'être effectué rapidement ou en revenant tardivement sur le terrain pour commencer la rencontre ou la seconde mi-temps
Agacer ou narguer un adversaire	Balancer des coudes avec excès,
Toucher un arbitre ou un officiel	Simuler d'avoir été victime d'une faute
Maltraiter le matériel : table, banc, chaise, bouteille, plaquette coach	S'accrocher à l'anneau de telle façon que le poids du joueur est supporté par l'anneau à moins que le joueur s'accroche à l'anneau momentanément après un smash ou, selon le jugement de l'arbitre, il essaie d'éviter une blessure ou de blesser un autre joueur
User d'un langage ou de gestes susceptibles d'offenser ou d'exciter les spectateurs,	Pour un défenseur, commettre un « Goaltending » (empêcher illégalement le ballon d'atteindre le panier) lors du dernier lancer-franc

Principes politiques / règlementaires

Dans l'hypothèse du cumul de 3 FT G1 et/ou FDSR, le licencié, son club dûment mandaté ou la personne qui le représente pourront faire valoir leur défense en adressant à l'organe disciplinaire compétent **leurs observations écrites et détaillées** des circonstances ayant provoqué les FT G1 et/ou FDSR à son encontre et/ou pourront demander à comparaitre devant l'organe disciplinaire.

→ Ces observations et/ou cette demande de convocation doivent être adressées à la commission compétente dans les **48h** suivant l'enregistrement de la 3ème FT G1 ou de la FDSR dans FBI.

En l'absence de transmission d'observations et/ou de demande de convocation, le licencié se verra infliger la sanction suivante :

Infractions disciplinaires	Sanctions
Cumul de trois (3) fautes techniques (G1) et/ou disqualifiantes sans rapport	Un (1) weekend sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportive
Cumul de cinq (5) fautes techniques (G1) et/ou disqualifiantes sans rapport	Dossier disciplinaire
Au-delà de cinq (5) fautes techniques (G1) et/ou disqualifiantes sans rapport	Dossier disciplinaire

Principes politiques / règlementaires

En cas de **transmission d'observations et/ou demande de convocation**, la sanction éventuellement retenue par l'organe disciplinaire ne pourra être **supérieure** à celle règlementairement prévue : **un (1) weekend sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives ou moins.**

Possibilité de ne pas exécuter la suspension en arbitrant des rencontres à partir de la catégorie d'âge U16

Joueur de Championnat de France (LFB / LF2 / N1-2-3) et qualificatif :	1. Rencontres U13 ou U15 Ligue 2. Rencontres U17F, U18M ou U20 Ligue 3. Rencontres de championnat départemental Senior
Entraineur (et adjoint) de Championnat de France (LFB / LF2 / N1-2-3) et qualificatif	1. Rencontres U13 ou U15 Ligue 2. Rencontres U17F, U18M ou U20 Ligue 3. Rencontres de championnat départemental Senior
Joueur sénior et entraineur (et adjoint) de niveau Régional 2 et en dessous	1. Rencontres U13 ou U15 Département 2. Rencontres U13 ou U15 Ligue 3. Rencontres de championnat départemental Senior
Joueur jeune de catégorie d'âge à partir de U16, jusqu'à U20	1. Rencontres U13 ou U15 Département 2. Rencontres U13 ou U15 Ligue

Il est impératif que la compétition sur laquelle le licencié est désigné soit :
- A désignation d'arbitres
- Avec e-Marque

Principes politiques / règlementaires

Le licencié n’exécutera pas sa sanction de suspension s’il arbitre 2 rencontres :

- Un statut provisoire lui est attribué sur FBI pour permettre sa **désignation** et ce, sans aptitude médicale ou autre spécifique
- Les deux **désignations** doivent intervenir dans les 30 jours suivant la génération de l’alerte FBI
- Information notifiée **par mail au licencié** qui devra accuser réception et confirmer sa présence dans les 5 jours

- Les désignations seront faites obligatoirement **avec un arbitre officiel**
- Aucun frais de déplacement et aucune indemnité de rencontre

Principes politiques / règlementaires

Le weekend sportif d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives sera fixé approximativement **1 mois après l'enregistrement de la 3ème FT G1 ou FDSR**.

Exemple :

- 3ème FT le 9 septembre 2023
- Enregistrement de la FT par la Commission Sportive le 11 septembre 2023 à 21h00
- Le licencié dispose de 48h pour faire valoir ses observations/demander à comparaitre
  - Soit jusqu'au 13 septembre 2023 à 21h00
  - **Si oui** : CRD ou CFD étudie le dossier – sanction suspendue dans l'intervalle = procédure disciplinaire classique
  - **Si non** : Comité et Ligue reçoivent notification – désigne le licencié sur 2 rencontres à arbitrer dans les 30 jours → jusqu'au 13 octobre 2023
    - La suspension ferme serait le weekend sportif suivant : 13 au 15 octobre 2023 (si le licencié n'arbitre pas les deux rencontres)

3. La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l’adaptation des outils (e-Marque / FBI)

Votre question à rdvffbbclubs09@ffbb.com

La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI)

En fin de rencontre, l'arbitre qualifie les FT via un menu déroulant

Le licencié dispose d'un délai de 48h pour contester l'attribution de FT

↓

Etude par Ligue ou FFBB et possibilité de sursoir

La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI)

En fin de rencontre, l'arbitre qualifie les FT via un menu déroulant

→ Exploitation des post-contrôles et validation de la rencontre dans FBI

Opération encore nécessaire saison 2023-2024. A supprimer saison 2024-2025. Cette opération lance les délais de 48h et de 1 mois

La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI)

En fin de rencontre, l'arbitre qualifie les FT via un menu déroulant

Exploitation des post-contrôles et validation de la rencontre dans FBI

1/ FBI génère une suspension, 48 h après validation de la rencontre, dans un délai d'un mois, à minima, post rencontre
2/ FBI génère un statut "Arbitre - Niveau licencié sanctionné"

La substitution n'est accessible qu'aux licenciés à partir de la catégorie d'âge U16

Ligue ou FFBB reçoit avis de suspension d'un licencié

Ligue et Comité reçoivent une info pour désigner un licencié puni, pour arbitrer dans un délai d'un mois deux rencontres

En fonction de la cartographie des rencontres Ligue et Comité à désignations, les répartiteurs s'accordent pour définir les rencontres sur lesquelles le licencié sera désigné

La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI)

En fin de rencontre, l'arbitre qualifie les FT via un menu déroulant

Exploitation des post-contrôles et validation de la rencontre dans FBI

1/ FBI génère une suspension, 48 h après validation de la rencontre, dans un délai d'un mois, à minima, post rencontre
2/ FBI génère un statut "Arbitre - Niveau licencié sanctionné"

Ligue ou FFBB reçoit avis de suspension d'un licencié

Ligue et Comité reçoivent une info pour désigner un licencié puni, pour arbitrer dans un délai d'un mois deux rencontres

Le licencié reçoit un mail l'avisant de suspension ou désignation

La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI)

Ligue et Comité reçoivent une info pour désigner un licencié puni, pour arbitrer dans un délai d'un mois deux rencontres

Ligue ou Comité procède à la désignation du licencié sur 2 rencontres à arbitrer dans un délai d'un mois

Le licencié reçoit les 2 désignations de la part du répartiteur Ligue ou CD

Le licencié doit confirmer sa présence dans un délai de 5 jours

La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI)

Ligue et Comité reçoivent une info pour désigner un licencié puni, pour arbitrer dans un délai d'un mois deux rencontres

Ligue ou Comité procède à la désignation du licencié sur 2 rencontres à arbitrer dans un délai d'un mois

Le licencié reçoit les 2 désignations de la part du répartiteur Ligue ou CD

Le licencié arbitre les deux rencontres

A l'issue de chaque rencontre, la présence du licencié est enregistrée dans e-Marque

La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI)

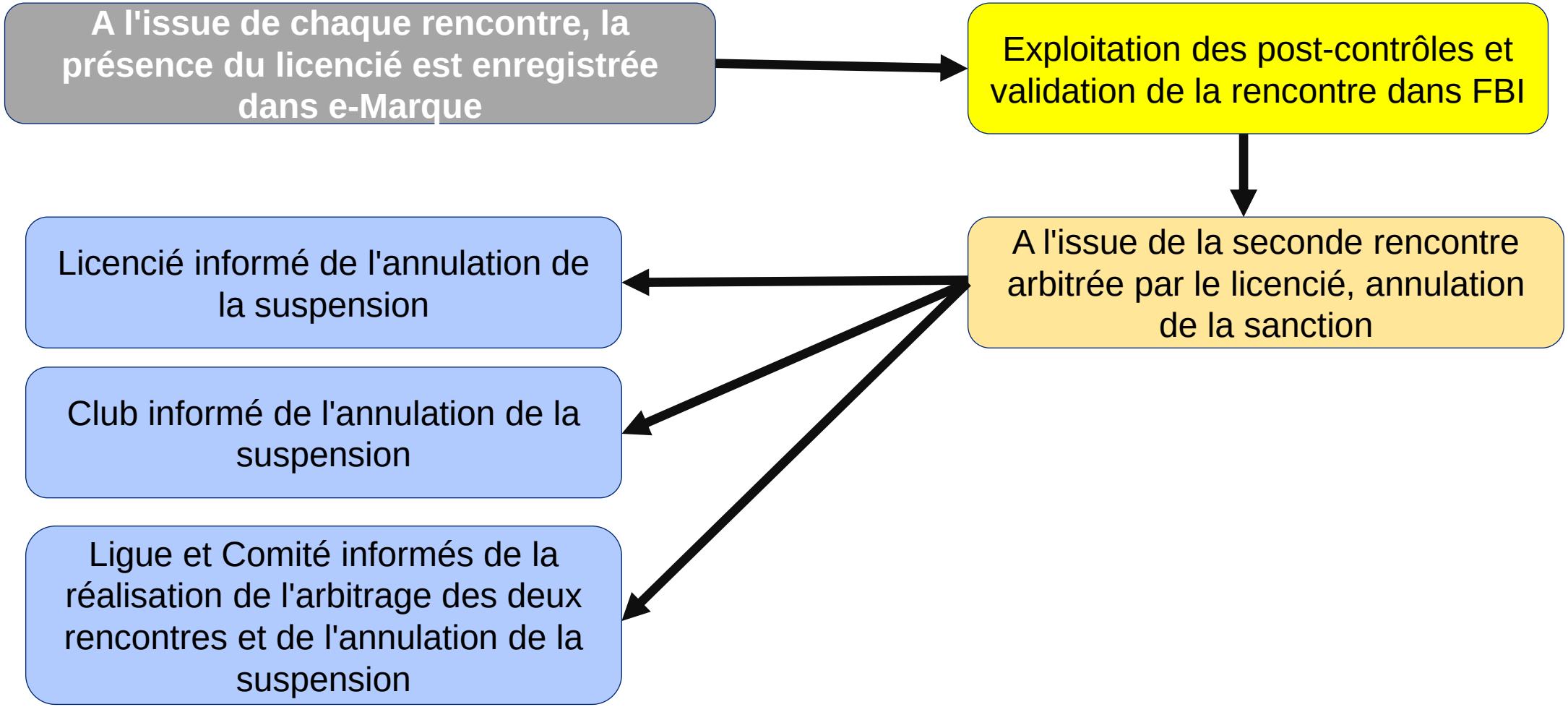

4. La conduite du changement et la communication auprès des acteurs des Ligues et Comités

Votre question à rdvffbbclubs09@ffbb.com

La conduite du changement et la communication auprès des acteurs des Ligues et Comités

5. 2. La FFBB s’engage dans la lutte contre les violences

Votre question à rdvffbbclubs09@ffbb.com

La FFBB s’engage dans la lutte contre les violences

- La fédération est historiquement engagée.
- 1ère fédération à conventionner avec Colosse aux pieds d’argile (CAPA)
- Mise en avant lors de l’Assemblée Générale
- Déclinaison des outils de prévention avec CAPA
- Création d’outils propres à la FFBB
- Engagement individuel des structures (ligues, comités et clubs)

Une fédération historiquement engagée

Rappel des engagements de la fédération et des outils à destination du réseau

Un module e-learning dédié à la sensibilisation aux violences

Un module de e-learning

http://www.ffbb.com/violences-dans-le-sport

Assurer la plus grande diffusion

1. Evitez les situations à risques
2. Prévenir
3. Alerter
4. Réguler
5. Rôle et obligation des encadrant.es

Des outils d’information et de prévention de CAPA

- Une Sensibilisation par année par Ligue aux violences sexuelles.
- Un kit CAPA x FFBB sur les violences sexuelles par club
  - Diffusé en version papier en juin 2021 pour tous les clubs
  - Accessible en version numérique

Des outils d’information de CAPA

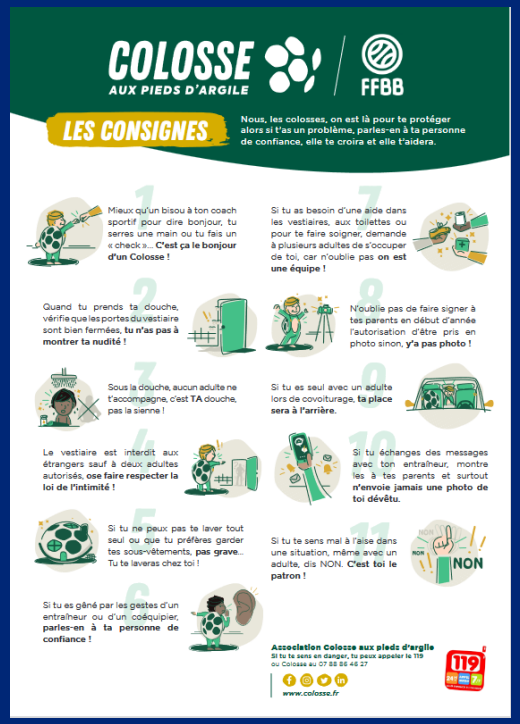

Le kit en accès libre en version numérique sur l’espace documentaire eFFBB

Les ressources du ministère des Sports

Un vade-Mecum

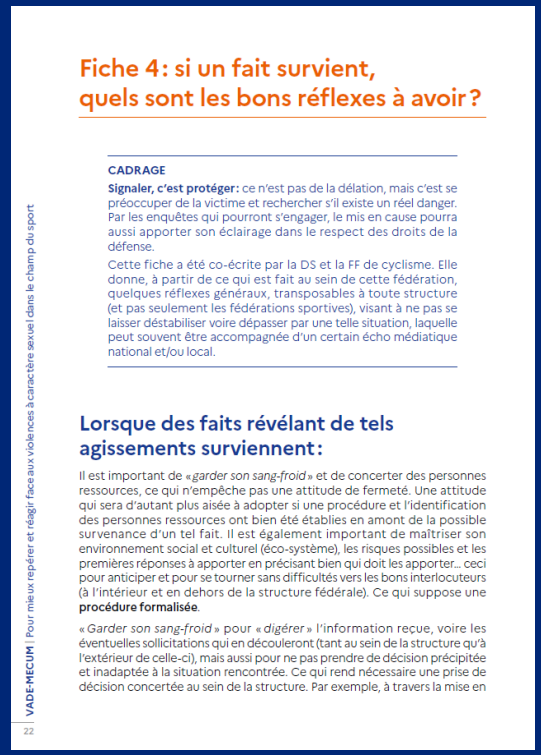

Assurer la plus grande diffusion
La boite à outils #tousconcernés

- Des outils régulièrement actualisés

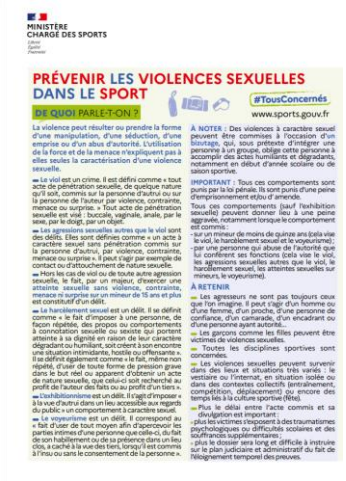

- Les connaitre, les diffuser
- Une campagne de communication

Votre question à rdvffbbclubs09@ffbb.com

S’assurer de la communication du message

- Une campagne de communication du ministère
- S’assurer d’une présence visuelle des informations dans les lieux de pratique
  - Campagne du ministère
  - Affiche CAPA
  - Comité contre le Bizutage
  - Autres communications

Des outils d’information du Ministère

Les kits en accès libre en version numérique sur l’espace documentaire eFFBB

Des outils pour parler des violences

Des outils pour parler des violences numériques

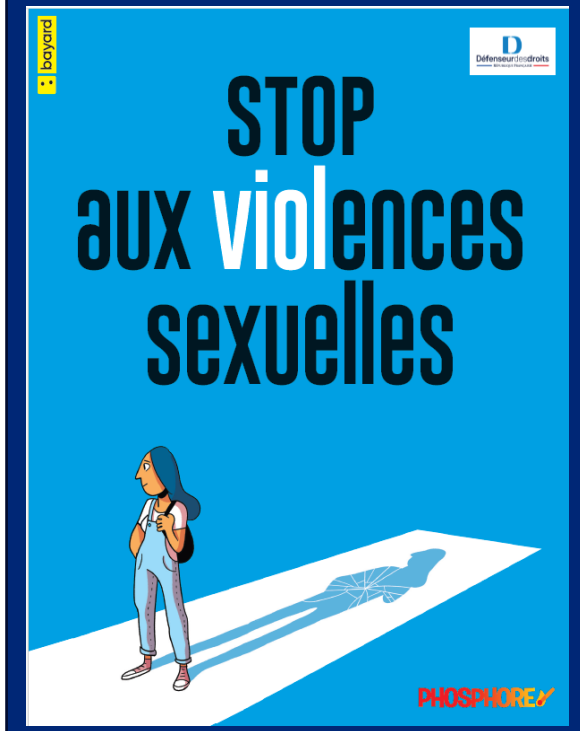

- La FFBB assure une veille sur les outils nouvellement à disposition
- Elle sélectionne les plus pertinents
- Elle participe à des groupes de travail pour leur test ou réalisation

2 diaporamas du CNCB pour parler du bizutage avec ses encadrants et tous publics

Votre question à rdvffbbclubs09@ffbb.com

Pour aller plus loin

- Deux guides complets réalisé par le ministère des Sports, et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Les formes de violence sont très diverses : une vigilance accrue sur l'usage du numérique

Des outils d'information pour aller plus loin

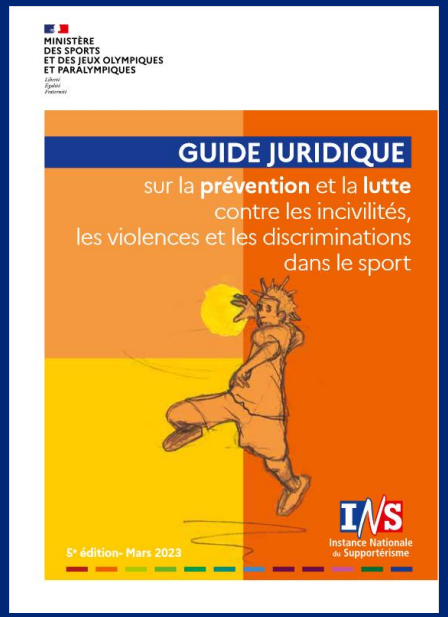

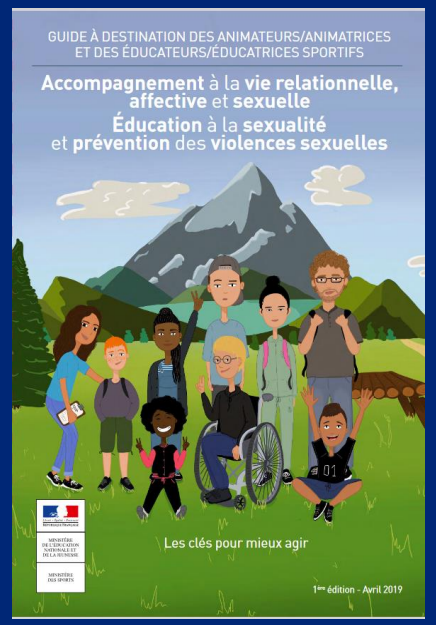

Les kits sont en accès libre en version numérique sur l'espace documentaire eFFBB

Votre question à rdvffbbclubs09@ffbb.com

Vous aider à accéder aux ressources nécessaires

eFFBB : Une boite à outils

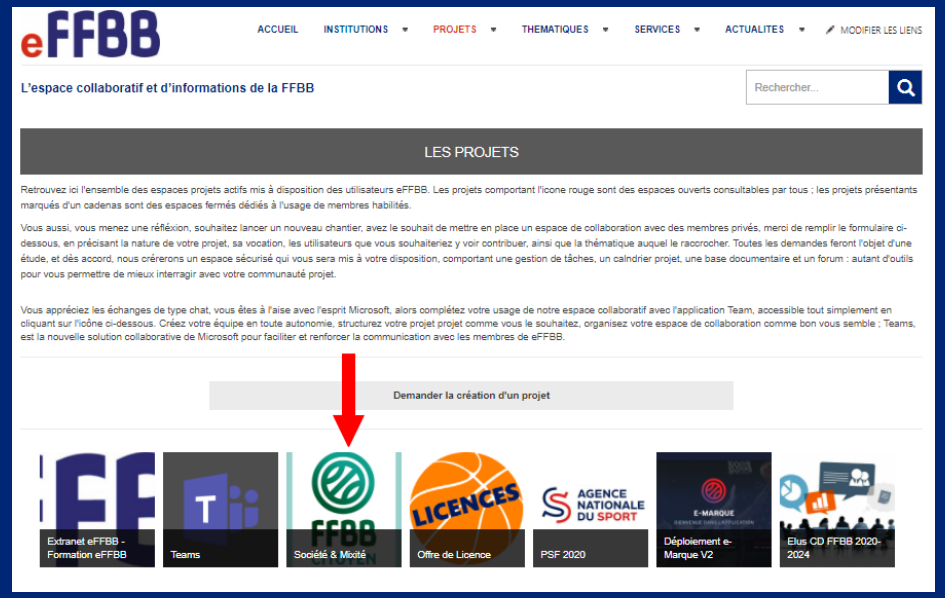

Consulter régulièrement la boite à outils

- Les outils les plus pertinents sont mis à disposition du réseau dans un espace eFFBB
- Les documents non synthétisés pourront faire l'objet en fonction de leur importance d'une Fiche Pratique

En synthèse

- Nous sommes tous engagés
- Chacun doit agir à son niveau
- Indiquez-nous vos initiatives à l'adresse citoyenne@ffbb.com

1 *S'informer*

Prendre connaissance des outils à disposition
Suivre les formations proposées (campus, ligues)

2 *Informer*

Afficher les campagnes, numéros utiles dans les clubs

3 *Adopter les bons réflexes*

Bien licencier les personnes
Vérifier la carte professionnelle

4 *Solliciter les cellules spécialisées*

signalement@ffbb.com

5. 3. 2 heures de sports supplémentaires au collège

Présentation du dispositif

Pour favoriser la pratique physique et sportive, de ceux qui en sont le plus éloigné, le gouvernement expérimente ce nouveau dispositif :

- Activités gratuites pour les participants.
- Ouvertes à tous les élèves volontaires, de la classe de 6ème à la 3ème (**groupe de 20 collégiens volontaires au maximum).**
- Encadrées par des structures du secteur sportif et de la jeunesse proches du collège.
- Complémentaires à l'enseignement d'éducation physique et sportive (EPS) et aux activités réalisées dans le cadre de l'association sportive du collège (AS).

Le public visé et les besoins

Le public visé :

- Jeunes filles éloignées d'une pratique sportive régulière.
- Jeunes garçons éloignés d'une pratique sportive régulière.
- Jeunes en situation de handicap.
- Jeunes atteints de pathologies.
- Jeunes identifiés par l'équipe éducative.

Les besoins exprimés par les adolescents, dans plusieurs études :

- Privilégier des Activités Physiques (AP) non compétitives et plus particulièrement chez les filles.
- Proposer des AP stimulantes, amusantes, ludiques, diversifiées.
- Favoriser l'AP dans un environnement où l'apprentissage est favorable et axé sur la maîtrise corporelle.
- Associer les adolescents dans l'organisation (choix, autonomie dans les pratiques, etc.).

L'activité physique doit permettre de valoriser l'adolescent. Il est essentiel de la présenter comme une source de plaisir et de bien-être plutôt qu'une obligation, un besoin voire une sanction.

L’historique du dispositif

Lors de la 1ère expérimentation **169 établissements** étaient volontaires **dans 46 départements** pour participer au lancement de ce dispositif.
Malheureusement le basket n’a pas été présent dans cette 1ère étape et aucun club n’a pu participer.

D’autres fédérations ont participé et ce fut un franc succès car l’éducation nationale et les chefs d’établissements sont **rassurés par la qualité et les compétences des éducateurs sportifs** et trouvent cet **appui complémentaire à l’EPS**.

Aujourd’hui, cette expérimentation se poursuit et a pu être renforcée et déployée dans **700 établissements sur l’ensemble des départements.**

Le dispositif sera progressivement étendu à tous les collèges d’ici à 2026.

L’objectif et les enjeux

- **Le basket doit être présent dans ce dispositif pour cette 2nde étape et sur tout le territoire, cela doit être un réel objectif afin de préserver sa place dans le cœur de tous les enfants.**

- **Continuer à fidéliser** : Aujourd’hui notre sport est populaire et en termes de nombre de licenciés nous avons une bonne place au niveau national grâce à un grand nombre d’actions menées chaque année par les Clubs, Comités Départementaux, Ligues Régionales, la FFBB sur le territoire et dans le monde scolaire. Il faut poursuivre dans ce sens.

- **Continuer à attirer** : Nous sommes chanceux d’avoir aujourd’hui certains de nos clubs « surchargés » de licenciés. Si le basket n’est pas présent dans ces établissements scolaires, il risque de perdre en popularité, au profit d’autres sports qui n’étaient auparavant pas présents dans le monde scolaire et le sont aujourd’hui via ce dispositif. Le basket doit donc rester visible et attrayant.

- **Continuer à se mobiliser** : Notre sport lutte contre les inégalités et la sédentarité et se mobilise notamment autour des valeurs d’inclusion, de santé et d’insertion. Il doit continuer ses efforts pour rester un sport accessible à toutes et à tous.

Qui peut intervenir sur le dispositif (1/3) ?

Les éducateurs sportifs diplômés ou en cours de formation diplômante, titulaires d’une carte professionnelle à jour
+ Honorabilité

6.1.1. <u>Honorabilité et qualification des éducateurs sportifs rémunérés</u> : Pour pouvoir enseigner contre rémunération les activités physiques et sportives, les intervenants doivent être titulaires d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification inscrit sur la liste mentionnée à l'article R. 212-2 du code du sport et exercer dans les conditions prévues à ce même article ou être en cours de formation préparant à l'un de ces diplômes, titres ou certificats de qualification dans les conditions prévues à l'article R. 212-4 du même code. La structure a recours à des éducateurs sportifs titulaires d’une carte professionnelle à jour si elle les rémunère. Elle vérifie que leur qualification correspond à l’activité proposée, conformément à l’annexe II-1 de l’article A212-1 du code du sport[1].

Qui peut intervenir sur le dispositif (2/3) ?

Les éducateurs sportifs bénévoles licenciés avec une qualification fédérale
+ Honorabilité

6.1.2. Honorabilité et qualification des éducateurs sportifs bénévoles : En annexe de cette convention, la structure fournit une copie de la licence à jour de l'intervenant lui permettant d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif. Le dispositif fédéral doit permettre d'identifier, parmi les licenciés et dès leur demande de licence, les licenciés exerçant les fonctions d'éducateur sportif et/ou les fonctions d'exploitant d'un établissement d'activités physiques et sportives. La qualification fédérale s'applique pour les structures affiliées selon le règlement de la fédération concernée.

https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/25-08-21_guide_-honorabilite_des_benevoles_25-08-21.pdf

Qui peut intervenir sur le dispositif (3/3) ?

Les stagiaires en formation diplômante et détenteurs d’une attestation de stagiaire, sous la responsabilité d’un tuteur
+ Honorabilité

6.3. Intervenants stagiaires : Les stagiaires en formation à un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification inscrit sur la liste mentionnée à l'article R. 212-2 du code du sport et affectés au sein de la structure doivent être détenteurs d’une attestation de stagiaire conformément à l’article R. 212-87 du code du sport. Ils peuvent intervenir sous la responsabilité d’un tuteur dans le respect des conditions et limites d’exercice conférées au diplôme préparé.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000021042085

La plateforme de candidature

Important : Pour que les associations sportives évitent de « submerger d'appels » les établissements, une plateforme de « dépôt d'offre » est mise en place.

Cet outil formulaire sera sur **www.demarches-simplifiees.fr**

Les clubs pourront donc y déposer leur offre en se laissant guider par le formulaire qui précise toutes les informations nécessaires ***(un tutoriel est disponible)***.

Attention : la partie **« description de l'activité »** sera primordiale, il faudra donc :

- Noter le lien de la brochure où se trouve la formule fédérale.
- Préciser quelles sont les « options » de la formule que votre club souhaite proposer à l'établissement.
- Attendre la réponse de l'établissement et prendre rendez-vous pour l'organisation.
- Signer la convention.

L’intérêt pour les clubs

- **La rémunération** de l’intervention des éducateurs : **100 € pour 2h00 d’activités.**

- **Pas de démarchage** car le nombre d’établissements est limité et la liste est déjà connue.
  - Cf Liste des Collèges Participants à l’Opération (Note eFFBB) : 2023-08-28 NOTE LR CD CLUBS 5-CFJ 2 Heures de Sport Supplémentaires au collège.

- **Les jeunes se rapprochent des clubs** (supporters ou futurs licenciés).

- L’investissement sur ces thématiques **permet de « rayonner » localement** (Ville, Conseils Départementaux,…)

- **Un accompagnement** de la FFBB : création de contenus spécifiques, pour répondre aux attentes des établissements et si besoin pour les éducateurs.

Présentation Formule FFBB

Votre question à rdvffbbclubs09@ffbb.com

Notre formule : « Être bien dans ses baskets »

Propositions de pratiques : Individuelles et/ou Collectives (3x3, 5x5,…) :

- Adaptées aux différents publics.
- Adaptées à la demande du public.
- Adaptées aux compétences de l’intervenant.

Propositions Fédérales à venir.

Les Pratiques du Vivre Ensemble

La FFBB propose également les pratiques du « Vivre Ensemble » qui correspondent au public du dispositif :

- BaskeTonik.
- BaskeTonik Forme.
- Basket Santé.
- Basket Inclusif.

Attention : Ces activités sont réglementées, et la labellisation fédérale reste nécessaire pour les proposer au sein de ce dispositif.

Contacts

Votre question à rdvffbbclubs09@ffbb.com

Contacts

Commission Fédérale Jeunesse

Agnès FAUCHARD
Présidente

Corinne CHASSAC
Vice-Présidente

Brigitte DESBOIS
Vice-présidente

Valérie ALLIO
Vice-présidente

Magali FERRIER
Vice-présidente

Service Jeunesse

Najib CHAJIDDINE
Responsable
Service Jeunesse
01.53.94.26.70

Nzumba KAMALANDUA
Chargée de missions
Service Jeunesse
01.53.94.25.31 / 06.89.80.23.80

Sarah AL ASHRAM
Assistante
Service Jeunesse
01.53.94.25.84

Pour nous contacter par email : jeunesse@ffbb.com

FFBB

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

3X3 FFBB

TEAM FRANCE BASKET

PÔLE FRANCE BASKETBALL YVAN MAININI

FFBB FORMATION

FFBB CITOYEN

HOOPS FACTORY

FFBB ESPORTS